

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2021

---

**PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 420

présenté par  
M. Kervran et M. Gauvain

-----  
**ARTICLE 12**

Au début, ajouter les trois alinéas suivants :

« I A. – L'article 24 de la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa, la référence : « , 25 » est supprimée ;

« 2° Au dernier alinéa, les mots : « les articles 25 et » sont remplacés par les mots : « l'article ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'abrogation de l'article 25 de la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement.